



*Le syndicat de chaque interniste français, quels que soient ses modes et lieux d'exercice !*

**Président :**  
Pr Pascal ROBLOT  
CHU de Poitiers

**Secrétaire Général :**  
Dr Eric OZIOL  
CH de Béziers

## COTISATION SYNDIF 2025

Chères et Chers Collègues,  
Chères et Chers Ami.e.s,

L'année 2025 sera celle du cinquantenaire de notre syndicat sous sa forme actuelle, car les premiers statuts syndicaux ont été créés en 1970, en même temps que notre discipline en France, par le Pr Claude LAROCHE.

Mais 2025 sera aussi une année charnière pour notre discipline et pour sa place essentielle dans notre système de soins.

Je vous engage à lire l'article page 16 du MAG n°30 de l'INPH (lien ci-dessous) : « *La Médecine Hospitalière au défi de la complexité. Plaidoyer pour une médecine interne hospitalière et polyvalente !* »

[https://inph.org/images/MAG\\_30/INPH\\_mag30\\_2024-12.pdf](https://inph.org/images/MAG_30/INPH_mag30_2024-12.pdf)

En 2025 il est donc encore plus important que jamais de renforcer nos valeurs d'EGALITE et de SOLIDARITE au sein de notre discipline pour conserver notre LIBERTE d'exercer une des plus riches et une des plus belles disciplines médicales : **la Médecine Interne !**

Par conséquent pour 2025 si tu exerces en CHU, en CH, en hôpital de proximité, en CHS, en SMR, en HAD, quel que soit le service ou l'unité où tu pratiques, ou même si tu n'as qu'une activité de consultant, que tu sois hospitalier public, hospitalo-universitaire, salarié d'un établissement privé ou d'un ESPIC, voire même libéral, que tu sois un pur interniste hospitalier et polyvalent ou que tu exerces une surspécialisation, **rejoins le SYNDIF pour défendre tes droits, mais tout aussi solidairement et égalitairement, ceux de tous les internistes.**

**En 2025 le Conseil d'Administration du SYNDIF va être renouvelé, il conviendra donc que ce renouvellement de représentation officielle soit bien le reflet démocratique de nos valeurs d'EGALITE et de SOLIDARITE, que ce soit entre femmes et hommes, mais aussi pour tous les internistes entre eux, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice.**

**Enfin en 2025 une Assemblée Générale du SYNDIF devra valider la modification des statuts de notre syndicat pour intégrer les médecins qui ont un exercice de médecine hospitalière polyvalente et qui sont inscrits dans la démarche de certification/requalification du CNP de médecine interne.**

**Donc participez les plus nombreux possible à ce vote en réglant par retour de courrier votre cotisation 2025 !!!**

La défense des intérêts professionnels de notre discipline de Médecine Interne passe toujours et encore plus, par la représentativité de notre Syndicat. **Celle-ci dépend bien sûr du nombre d'adhérents enregistrés et ayant réglé leur cotisation !**

En 2025 le SYNDIF continuera à représenter **la spécificité des internistes français** à l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes), à **Les Spécialistes-CSMF pour les libéraux**, et surtout à l'INPH, première intersyndicale des médecins hospitaliers et hospitalo-universitaires.

Il faut rappeler que **le SYNDIF est membre constitutif du CNPI (Conseil National Professionnel des Internistes)**, qui est la seule instance représentative nationale de la discipline de médecine interne auprès de la DGOS par l'intermédiaire de la **FSM (Fédération Nationale des Spécialités Médicales)**.

Le **CNPI** est constitué du **CNU** (universitaires), du **SYNDIF** (seul syndicat de médecine interne), de l'**AJI** (association des jeunes internistes), du **CEMI** (collège des enseignants de médecine interne) et de deux sociétés savantes, la **SNFMI** (Société Nationale Française de Médecine Interne) et la **SFMP** (Société Française de Médecine Polyvalente).

**Le SYNDIF qui représente les différents modes d'exercice et de valorisation de la médecine interne (universitaire, publique, ESPIC, salariée privée, libérale), a donc un rôle très important au sein du CNPI, notamment en ce qui concerne l'enseignement post-universitaire (DPC) et sa conséquence de recertification tous les 6 ans auprès de l'ordre.**

A la suite des réformes de l'hôpital public suite au SEGUR de la Santé, des négociations répétées pour une valorisation des actes non techniques de médecine, de la réforme des retraites, **et surtout pour une valorisation des spécificités de la médecine interne française, à la fois de médecine interne polyvalente et d'immunologie clinique voire d'expertise de maladies rares**, il est impératif que les internistes restent mobilisés pour exprimer leur existence et leurs valeurs, ainsi que montrer à l'ensemble des acteurs et responsables du système de soins, l'importance de notre discipline, et pas que pendant la crise COVID.

**Soyons unis - Soutenez votre discipline et vos collègues en cotisant chaque année !...**

***Merci de REGLER VOTRE**  
**COTISATION 2025 : 100 Euros**  
**(50 Euros pour les moins de 35 ans)***

...dès cet appel, par chèque à l'ordre du SYNDIF ou par virement bancaire (RIB ci-joint) et l'adresser, avec la fiche de renseignements remplie, à :

Docteur Eric OZIOL  
Service de médecine interne  
Centre Hospitalier MONTIMARAN  
2 rue Valentin Haüy, BP 740  
34 525 Béziers Cedex  
Tel : 07 72 66 09 81

Ou par mail à : [secretariat.syndif@ch-beziers.fr](mailto:secretariat.syndif@ch-beziers.fr)

**Très important +++ :**

Si virement par RIB, envoyez SVP la fiche remplie par courrier ou mail !!

Bien remplir les items en gras avec une astérisque \*, notamment l'adresse mail, car information essentielle pour les convocations aux AG !!!

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS à renvoyer avec le règlement**  
**SVP**



Syndicat Des Internistes Français

**NOM\*** :

**PRENOM\*** :

**AGE** :

< 35 ans

35 – 45 ans

45 – 55 ans

55 – 65 ans

> 65 ans

**ADRESSE PROFESSIONNELLE\*** :

**Téléphone professionnel** :

**Courriel\*** :

**Numéro Portable\*** :

**EXERCICE** :

Libéral

Cabinet

Clinique

Autre.....

Hospitalier

temps plein

temps partiel

CHU

CH

ESPIC

Salarié établissement privé non ESPIC

**ACTIVITE** :

PUPH

MCU-PH

PHU

CCA

CCA Territorial

Assistant

Assistant à temps partagé

PH

Chefferie de service

Chefferie de Pôle

Présidence de CME

Présidence de CMG

Spécialité autre que la Médecine Interne Hospitalière Polyvalente exercée

Immunologie clinique

Autre Spécialité, Laquelle ou lesquelles .....

- **REGLEMENT** :

Par chèque bancaire

Par virement bancaire (RIB ci-joint)

*Référence de votre chèque à conserver pour vos impôts*

*Désirez-vous tout de même un reçu ?*

oui je désire recevoir un reçu

*Signalez-nous toute modification d'adresse à [secretariat.syndif@ch-beziers.fr](mailto:secretariat.syndif@ch-beziers.fr)*

*En vous remerciant, syndicalement et très amicalement.*

*Eric OZIOL*

# SOCIETE GENERALE

## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte : ASS SYND NAL MEDECINS INTERNES  
CENTRE HOSPITALIER BEZIERS  
2 RUE VALENTIN HAUY  
34525 BEZIERS CEDEX

Domiciliation BEZIERS DOMITIENNE

(00197)

### Identification nationale (RIB)

30003

Code Banque

00197

Code Guichet

00037280613

Numéro de Compte

35

Clé RIB

### Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3001 9700 0372 8061 335

### Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

B2X1805 00013 EUR 180520 00197

*par prélèvement automatique,  
identité Bancaire ci-dessus.*